



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-265

Ottawa, le 26 juillet 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Rogers Cable Communications Inc./ 9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-R22-200710352	le 16 juillet 2007
Rogers Cable Communications Inc./ Vancouver Telephone Company Ltd.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-R22-200710419	le 17 juillet 2007
TelNet Communications	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-T27-200710310	le 16 juillet 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*